

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers |
|-----------------------|
| - en exercice : 14 |
| - présents : 11 |
| - votants : 12 |
| - absents : 3 |
| - exclus : 0 |

De la commune de VENERIEU

Séance du 22 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux octobre 2015

ARRIVÉ LE
25 NOV. 2015
SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard ODET, le Maire de Vénérieu.

Étaient présents : MM. B.ODET, C.FRANZOI, A.MOUCHET, P.MARTIN, E.GENTY, J.BRON, Ch.FRANZOI, J.BERTRAND-Y.GAGET - Mr MATHIEU, G.JORDAN.

Sont Absents : B.JAS - -PROJON et L.LAJEUNESSE a donné pouvoir à Mr ODET
Mme Cath FRANZOI a été nommée secrétaire.

CARTE DES ALEAS :

Mr Bernard ODET, Maire de Vénérieu, rappelle au Conseil Municipal que la réalisation de la carte des aléas permet désormais la prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme actuellement en vigueur, ainsi que lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vote du conseil : Pour 12 voix, 0 contre, 0 abstention.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

Reconnait n'avoir plus d'observations particulières sur le dossier « carte des aléas », limites, zones d'aléas identifiées et niveau d'intensités des aléas, et approuve à l'unanimité des présents, le dossier définitif de cartographie des aléas.

La connaissance du risque oblige à en tenir compte lors de l'instruction des dossiers d'occupation des sols.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme. Le Maire de Vénérieu, Mr Bernard Odet

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous
Préfecture de la Tour du
Pin le 22/10/2015
et publication ou
notification du
22/10/2015

